

**PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA CSS VIVIEZ  
du 16 mai 2019**

| INTITULÉ                                       | NOM                                       | STATUT    | PRÉSENT/<br>EXCUSÉ<br>ABSENT |
|--|---|-----------|------------------------------|
| <b>Collège administration</b>                  |   |           |                              |
| Sous-Préfecture de<br>Villefranche de Rouergue | Madame la sous-préfète<br>Pascale RODRIGO |           | PRÉSENTE                     |
| SDIS   | Gaëtan VEYRIER                            |           | <u>PRÉSENT</u>               |
| DREAL  | Berly FREDERIC                            |           | PRÉSENT                      |
|  | Julien DELAIRE                            |           | PRÉSENT                      |
|  | Jérôme SOUYRI                             |           | PRÉSENT                      |
| DIRECCTE                                       | Éric BARTHEZ                              |           | PRÉSENT                      |
| DDT  | Éric DARSE                                |           | PRÉSENT                      |
| <b>Collège collectivités</b>                   |   |           |                              |
| Mairie de Viviez                               | M. le Maire Jean-Louis<br>DENOIT          |           | PRÉSENT                      |
| <b>Collège riverains</b>                       |   |           |                              |
| Union Locale CGT Aubin-<br>Decazeville         | M. Christian HUC                          | Titulaire | PRÉSENT                      |
| <b>Collège exploitants</b>                     |   |           |                              |
| SNAM   | Leurs représentants                       |           | PRÉSENTS                     |
| VM BUILDING Solution                           | Sa représentante                          |           | PRÉSENTE                     |
|  | Sa représentante                          |           | PRÉSENTE                     |
| JINJIANG SAM                                   | Son représentant                          |           | PRÉSENT                      |
| <b>Autres personnalités</b>                    |   |           |                              |
| Ordre national des vétérinaires                | Jean Michel MARC                          |           | PRÉSENT                      |
| MINELIS  | Nicolas SAUZAY                            |           | PRÉSENT                      |
| SECHE-ECOSERVICES                              | Pauline RIESEUMEY                         |           | PRÉSENTE                     |
|  | Jean-Michel MANDIUK                       |           | PRÉSENT                      |

## ORDRE DU JOUR

- 1) Contexte spécifique de la commission (périmètre, composition, etc.)
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 20 février 2018
- 3) Bilan annuel de l'activité des sociétés VM BUILDING Solutions, SNAM et JINJIANG SAM
- 4) Évolution réglementaire des sites
- 5) Bilan des actions de l'inspection des installations classées sur chaque site industriel
- 6) Bilan environnement par MINELIS et par ACMO
- 7) Projets structurants en cours : SNAM (Phenyx), SECHE (Montplaisir), SOLENA

*La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de madame la sous-préfète.*

### **1) Contexte spécifique de la commission (périmètre, composition, etc.)**

La DREAL rappelle que la composition de la CSS est définie par un arrêté préfectoral datant du 20 juin 2013. Sa durée de validité de 5 ans ayant été atteinte, la composition de la commission doit être renouvelée.

Sur les trois sites industriels qui participent à cette commission, aucun ne relève du classement SEVESO seuil haut. Du point de vue du Code de l'Environnement, le maintien des entreprises SNAM, VM BUILDING Solutions et JINJIANG SAM n'est donc pas obligatoire. Néanmoins, la SNAM pourrait à court terme relever du statut SEVESO seuil haut. Le maintien de la CSS pourrait donc a minima concerner cet exploitant.

Aussi, la société SECHE-Eco Services pourrait être autorisée dans quelques mois à restocker des produits dangereux sur le site de Montplaisir et le projet SOLENA pourrait être autorisé à court terme. Ces deux sites devraient être dotés à terme d'une CSS. Néanmoins, la volonté de l'administration est de séparer ces CSS car portant sur des problématiques différentes.

Par ailleurs, la DREAL s'interroge sur la composition du collège des riverains. Lors des dix dernières commissions, la présence des fédérations et associations composant ce collège n'a pas toujours été conforme à l'arrêté de composition. Dans la mesure où les informations partagées en séances sont sensibles et uniquement destinées aux membres, la commission devra mener une réflexion sur le renouvellement de ce collège et veiller à ce que les représentants soient dûment autorisés.

La mairie de Viviez propose d'inclure l'association FNE dans le prochain collège des riverains.

La DREAL prend note de cette proposition. Elle demande aux représentants de VM BUILDING Solutions et JINJIANG SAM leur avis sur le maintien de leurs entités respectives à cette commission.

La représentante de l'exploitation VM BUILDING Solutions indique que, si la présence de VM BUILDING Solutions à la CSS n'est plus obligatoire, celle-ci mettra probablement un terme à sa participation.

Le représentant de l'exploitation JINJIANG SAM opte pour la même position. JINJIANG SAM se retirera également de cette commission si sa présence n'est plus obligatoire.

La mairie de Viviez regrette cette décision. Elle rappelle que la CSS est un lieu propice au partage d'informations, permettant d'échanger dans un cadre différent. La mairie de Viviez regrette également que des représentants du personnel ne participent pas davantage à cette commission.

La DREAL précise que le bureau de la préfecture saisira prochainement les membres de la commission, afin d'initier une réflexion sur la composition des collèges. Cette réflexion concernera plus particulièrement le collège des riverains. Elle devra être mise en œuvre avant la tenue de la prochaine commission, dans environ un an.

## **2) Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 20 février 2018**

*Le compte-rendu de la réunion de la CSS du 20 février 2018 est approuvé à l'unanimité.*

## **3) Bilan annuel de l'activité des sociétés VM BUILDING Solution, SNAM et JINJIANG SAM**

### SNAM

En 2018, l'effectif est en progression par rapport à 2017 (+20 personnes). L'entreprise poursuit sa phase d'expansion. Son activité historique progresse, ainsi que les autres activités. Le chiffre d'affaires est en légère hausse et atteint 10,7 millions d'euros en 2018.

En 2018, la SNAM a réalisé un taux de 82,4 % d'efficacité de recyclage, pour un seuil réglementaire fixé à 75 %.

Les niveaux de rejets en air extérieur sont stables par rapport à ceux de 2017. La quantité annuelle de cadmium en rejet aqueux est de 21,74 grammes. L'entreprise devra travailler sur sa problématique DCO. Enfin, un projet de modification du classement ICPE-SEVESO seuil haut est en cours. En juin 2018, la SNAM a lancé la démarche Responsabilité Sociétale Entreprise avec pour objectifs la valorisation de l'implication de l'ensemble des collaborateurs et l'amélioration des performances sur l'ensemble des volets RSE.

### JINJIANG SAM

En 2018, l'effectif est en légère baisse de 2,5 %. Le niveau d'activité a diminué de 30 %, du fait des précédentes opérations de redressement judiciaire et de rachat. En 2018, l'entreprise a mis en place la phase I de son plan directeur, avec un objectif de suppression des équipements obsolètes.

Aucun incident avec un impact significatif sur l'environnement ne s'est produit en cours d'année. Quelques incidents peu significatifs sont survenus (dépassements de température des rejets aqueux, des paramètres « alu » sur les eaux de nappes et de légionelle sur la tour alu).

L'inspection DREAL du 6 décembre 2018 s'est concentrée sur :

- l'avancement de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 10 avril 2015 ;
- l'avancement des actions identifiées lors de la visite 2017 ;
- la situation administrative du site

Les actions visant à respecter les valeurs limites de rejet des effluents et les niveaux limites admissibles de bruit ont été réalisées. L'inspection a donc proposé le 4 février 2019 de lever l'arrêté préfectoral de mise en demeure.

Deux cas de non-conformité ont été soulignés. Ceux-ci concernent la poursuite de la mise en conformité des installations électriques et l'installation d'une détection incendie dans le local de stockage des cartons. Concernant la surveillance des rejets aqueux, l'entreprise a obtenu de meilleurs résultats qu'en 2017. Elle signale toutefois des dépassements de températures et d'autres paramètres. Les travaux réalisés sur la station permettront de corriger ces résultats.

Les niveaux de rejets atmosphériques sont globalement conformes. Pour les eaux de nappes, deux dépassements ont été identifiés. Ce paramètre devra faire l'objet d'une surveillance particulière. Enfin, un dépassement de légionelle a été relevé en 2018.

### VM BUILDING Solutions

Le groupe FEDRUS procède actuellement à une réorganisation, qui n'impactera toutefois pas le site de Viviez. Par ailleurs, le tonnage est en baisse de 10 % sur les 5 dernières années (avec toutefois une amélioration en 2018). L'effectif est relativement stable depuis trois ans.

Les consommations d'eau et d'électricité sont en baisse. La nouvelle ligne de fabrication a toutefois généré une hausse de la consommation de gaz. 15 dépassements ponctuels de rejets de THR ont été relevés. Des mesures ont donc été prises. Les rejets des eaux de purge de la tour aéroréfrigérante et des eaux de lavage de la station de filtration sont conformes sur tous les paramètres.

Pour les eaux de surfaces, les résultats sont conformes aux références NQE (les seuls dépassements notés concernant le paramètre nitrite). Le processus de l'exploitation n'a pas d'impact négatif sur les eaux. Les résultats des analyses de légionelle sont également conformes. L'inspection de la DREAL n'a relevé aucune non-conformité majeure. Des échanges ont été tenus sur le récolement aux BREFS NFM et sur l'arrêté ministériel du 24 août 2017. Enfin, le dossier des sources radioactives a été transféré vers l'ASN.

La mairie de Viviez évoque les problèmes de stationnement en amont du site, dus à l'augmentation des flux de transports routiers.

La représentante de l'exploitation VM BUILDING Solutions précise que des démarches ont été engagées pour l'acquisition éventuelle de la zone située devant l'usine. Des discussions sont également en cours sur la possible utilisation d'une zone logistique.

#### **4) Évolution réglementaire des sites**

La DREAL indique qu'un arrêté modificatif fait actuellement l'objet de discussions avec la SNAM. Celui-ci porte sur :

- le dossier de réexamen dans le cadre de la directive IED ;
- l'intégration de nouvelles valeurs limites d'émission sur les rejets liquides (issues de l'arrêté ministériel « RSDE » du 24/08/2017) ;
- la mise à jour de l'étude des risques sanitaires (modification des valeurs limites d'émission de flux des rejets gazeux) ;
- l'intégration de nouvelles prescriptions liées au dossier de « porter à connaissance » pour la modification du procédé d'hydrométallurgie.

Pour VM Building Solutions, un arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 4 avril 2019 et il intègre une modification des valeurs limites d'émission de rejets dans l'air, de la fréquence de la surveillance du rejet dans l'eau suivant l'arrêté du 24 août 2017 et le dossier de réexamen dans le cadre de la directive relative aux émissions industrielles.

Enfin, un travail sur un projet d'arrêté est en cours avec l'exploitation JINJIANG SAM. D'une part, ce projet inclut une mise à jour des rubriques de l'arrêté de 2011. D'autre part, il prévoit une modification des fréquences de surveillance des rejets dans l'eau.

## **5) Bilan des actions de l'inspection des installations classées sur chaque site industriel**

### SNAM

L'inspection n'a relevé aucune non-conformité majeure. Elle a noté quelques non-conformités et des observations, notamment sur le suivi des quantités autorisées de produits par famille de classement ICPE, et sur la gestion des eaux résiduaires avec des dépassements en DBO5 et DCO au cours des derniers mois. Concernant la surveillance des rejets atmosphériques, les résultats sont globalement conformes. D'autre part, il a été demandé à l'exploitant de revoir les procédures de test global des 2 mesures de maîtrise des risques. Enfin, la mise à jour du plan d'opération interne est en cours. Un exercice est prévu avec le SDIS pour le mois de juin 2019.

### VM BUILDING Solution

L'inspection n'a relevé aucune non-conformité majeure. Elle a toutefois noté quelques non-conformités et partagé des observations sur :

- les suites de l'inspection des installations classées du 21 septembre 2017 ;
- le suivi du plan d'action de mise en conformité de THR.

La tour aéroréfrigérante et le dispositif de protection contre la foudre n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière.

### JINJIANG SAM

L'inspection n'a relevé aucune non-conformité majeure. En outre, l'exploitant a réalisé les actions qu'il s'était engagé à mener après l'arrêté préfectoral de mise en demeure de 2015. La nette amélioration des niveaux de rejets d'effluents et des nuisances sonores a conduit à la clôture de l'arrêté de mise en demeure. Une nouvelle inspection sera prévue en 2021.

## **6) Bilan environnement par MINELIS et par ACMO**

La mairie de Viviez signale préalablement que les travaux au niveau de Dunet ne sont pas terminés. Le recouvrement avec de la terre végétale n'ayant pas été effectué, la mairie de Viviez considère que le chantier de remédiation n'est pas terminé.

La DREAL précise que les travaux sont terminés. En revanche, les opérations d'accompagnement paysager ont effectivement été suspendues pour le moment.

SECHE Eco Services indique que l'arrêté préfectoral complémentaire de février 2018 fixe jusqu'à fin 2020 la date de fin de ce chantier.

MINELIS présente le bilan du programme de suivi de la qualité des eaux de surfaces et des eaux souterraines. Ce bilan relève notamment :

- une nette amélioration des teneurs dans les eaux souterraines pour le site d'Igue de mas ;
- une baisse des concentrations pour le site de Cérons (avec toutefois une augmentation liée aux travaux de dépollution) ;
- des teneurs très faibles et des niveaux en baisse ou en stagnation pour le site de Montplaisir, mais sans impact sur les eaux souterraines ;

une amélioration en amont sur la zone de stockage de Dunet, avec un début de baisse en aval ;

- aucune évolution significative des facteurs de concentration sur les sites Riou mort et Riou Viou, avec une teneur en baisse sur le point situé le plus en aval.

SECHE EcoServices présente les premiers résultats du suivi de l'évolution de la qualité de l'air sur la commune de Viviez. Pour les particules en suspension inférieures à 10 microns, la concentration est conforme aux valeurs réglementaires d'objectifs de qualité et aux valeurs limites. Les résultats sont comparables à ceux de 2016 et 2017.

Les niveaux de retombées totales de poussières et de métaux sont largement inférieurs aux valeurs de référence pour l'arsenic, le cadmium et le plomb. En revanche, un dépassement de zinc a été constaté (qui correspond toutefois aux valeurs historiques). Un dépassement de nickel a également été relevé. Ces valeurs devront être confirmées.

## **7) Projets structurants en cours : SNAM (Phenyx), SECHE (Montplaisir), SOLENA**

Le représentant de l'exploitation SNAM indique que le projet Phenyx est accompagné par différents services, notamment ceux de l'État. Un travail est en cours avec la DIRECCTE sur les enjeux de recrutement.

SECHE Eco Services explique que le projet (Montplaisir) vise à prolonger la durée d'exploitation de l'ISDD existante (celui-ci n'étant pas utilisée à hauteur de 100 % pour les travaux de dépollution). SECHE Eco Services a donc soumis une demande d'autorisation pour exploiter ces capacités. Le dossier est en cours d'instruction. L'enquête publique a permis de recueillir près d'une centaine de contributions.

Enfin, le projet SOLENA vise à créer un pôle de traitement des déchets non dangereux sur la commune de Viviez. Le dossier d'autorisation a été déposé il y a un peu plus d'un an. Il a également été transmis à la MRAE, qui rendra un avis prochainement. Une enquête publique est prévue pour le mois de septembre.

## **8) Questions diverses**

*Aucune question diverse n'a été posée.*

En conclusion, madame la sous-préfète note que le suivi des sites est globalement satisfaisant. Elle invite donc les exploitants à poursuivre les efforts engagés. Concernant la qualité de l'air, l'accumulation de résultats dans la durée permettra d'établir si les niveaux évoluent significativement.

*La séance est levée à 16 heures 35.*

Par madame la sous-préfète,  
Pascale RODRIGO



